



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Juin 2015

Sommaire

- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
 - Plus de 300 migrants secourus par l'armée tunisienne
 - 13 500 nouveaux réfugiés syriens rejoignent la Turquie
 - Italie : les opérations de sauvetage se multiplient et l'Italie en appelle à la solidarité européenne
 - Grèce : entre 650 et 1 000 personnes arrivent chaque jour par la mer
- **Institutions européennes et internationales en Méditerranée**
 - Frontex : renforcement des opérations Triton et Poséidon
 - HCR : près de 60 millions de personnes déracinées dans le monde
 - UE : le Conseil européen refuse le caractère obligatoire du plan de répartition de la Commission
 - Lancement de l'opération Eunavfor au large des côtes libyennes
 - The Migrant Files révèle le coût important de la politique migratoire européenne
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Libye : les réseaux de passeurs dans la ligne de mire de l'UE
 - Turquie : la France et l'Allemagne encouragent le gouvernement turc à intensifier sa lutte contre les réseaux de passeurs

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Réunion de lancement du comité de pilotage du projet Share 2
- Atelier Ciné-asile
- Participation à l'atelier « Les tendances des flux migratoires et défis en matière de collecte des données en Tunisie sur la migration »
- Participation à une formation spécialisée à l'Institut international de droit humanitaire

Migrants et réfugiés en Méditerranée

Plus de 300 migrants secourus par l'armée tunisienne

Le 10 juin 2015, 365 personnes ont été [secourues en mer](#), à proximité de la ville tunisienne de Ben Guerdane, alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Italie depuis la Libye. Victimes d'une panne et à la dérive, elles ont été secourues par les autorités tunisiennes. Selon Ammara Lamoum, un responsable du Croissant rouge tunisien, 38 femmes et 7 enfants, dont un bébé de deux mois, ont été recensés parmi les rescapés. Quatre des personnes secourues, dont une femme enceinte, ont été transférées à l'hôpital, tandis que les autres étaient en bonne santé. Les personnes à bord de l'embarcation de fortune étaient majoritairement originaires des pays Sub-sahariens mais des Marocains, Égyptiens, Syriens et Pakistanais étaient également présents.

En l'absence de moyens et d'infrastructures pérennes dédiés à l'accueil et à la prise en charge des rescapés en mer, le sauvetage d'un nombre aussi élevé de personnes constitue une urgence pour les acteurs tunisiens concernés. Un représentant du Croissant rouge tunisien a déclaré que l'hébergement de ces personnes serait difficile à assurer. De plus, l'assistance matérielle, telle que la provision de nourriture ou de vêtements, ne pourra pas être assurée par les autorités et dépendra donc de la charité des riverains.

[Retour au sommaire](#)

13 500 nouveaux réfugiés syriens rejoignent la Turquie

Depuis le 11 juin, l'intensité des combats entre forces kurdes et djihadistes de l'État islamique (EI) dans le nord de la Syrie a poussé près de 13 500 nouveaux réfugiés syriens à [franchir la frontière turque](#), faisant passer à plus de 1,8 millions le nombre de Syriens présents en Turquie. Si depuis le début de la crise le pays adopte la politique de la « porte ouverte » pour ses voisins syriens, les autorités ont néanmoins fermé préventivement et localement la frontière pour faire face à cet afflux, avant de la [rouvrir](#) quelques jours après.

La Turquie est, avec le Liban, un des premiers pays d'accueil des réfugiés syriens. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il avait dépensé plus de 4,8 milliards d'euros pour les héberger et dénonce l'attitude de l'Europe et son manque de solidarité dans l'accueil des Syriens. En effet selon Eurostat, depuis le début du conflit en Syrie en 2011, seuls 205 000 des 4 millions de réfugiés syriens dans le monde ont rejoint le continent européen.

[Retour au sommaire](#)

Italie : les opérations de sauvetage se multiplient et l'Italie en appelle à la solidarité européenne

Les gardes-côtes italiens ont [annoncé](#) lundi 29 juin avoir coordonné en 48 heures le sauvetage de 4 400 personnes à bord d'embarcations en difficulté au large de la Libye. Ces nouvelles opérations de sauvetage portent le nombre d'arrivées en Italie par la mer à plus de 69 000 pour les six premiers mois de l'année, selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'organisation [rapporte](#) également que parmi les personnes arrivées en Italie depuis janvier 2015, les trois premiers pays d'origine sont l'Érythrée, la Somalie et le Nigéria.

Entre le 5 et le 7 juin, 5 600 personnes cherchant à traverser la mer Méditerranée depuis la Libye avaient été [sauvées](#) lors d'un déploiement de grande ampleur de l'opération Triton, coordonnée par l'agence européenne pour la gestion des frontières Frontex. L'ensemble des moyens mis à disposition de l'opération par les États membres participants ont été utilisés dans un total de 32 opérations distinctes. Entre le 8 et le 23 juin, c'est plus de 8 000 personnes qui ont été [secourues](#) au large des côtes italiennes. Le lundi 22 juin, les forces de l'opération Triton ainsi que des navires de commerce ont [porté secours](#) à 2 500 personnes. Un migrant a toutefois été tué et un autre blessé lorsqu'un des bateaux a essuyé des coups de feu dont l'origine reste incertaine.

Ces arrivées continues de milliers de personnes sur le territoire italien et la lenteur de la mise en œuvre des décisions de la Commission européenne ont fait réagir la classe politique italienne. Le Président du Conseil Matteo Renzi a [menacé](#) de mettre en place un plan B si l'Europe ne parvenait pas à s'accorder sur la réponse à donner à l'arrivée de migrants sur ses côtes. Ce plan prévoirait notamment d'empêcher les bateaux affrétés par l'agence Frontex de débarquer les migrants secourus dans les ports italiens et de les rapatrier dans les pays d'immatriculation des différents navires concernés. Une autre mesure envisagée est l'attribution de titres de séjours provisoires aux nouveaux arrivants, ce qui leur permettrait de franchir plus facilement les frontières européennes.

Dimanche 7 juin, le président de la région de Lombardie (Milan) Roberto Maroni a [menacé](#) de ne plus accepter de nouveaux migrants dans sa région et de couper les aides régionales aux autorités locales qui persisteraient à les accueillir. Les présidents des régions de Ligurie (Gènes) et de Vénétie (Venise) ont soutenu M. Maroni et adhéré à ses déclarations. Ces trois personnalités appartiennent au parti d'extrême droite Ligue du Nord et au parti fondé par Silvio Berlusconi Forza Italia. Ces trois régions du nord de l'Italie accueillent environ 15 % des migrants arrivés dernièrement en Italie. Fustigeant ces déclarations, Matteo Renzi a rappelé que les régions n'avaient pas compétence à traiter des sujets d'immigration et que l'Italie avait le devoir de respecter les conventions internationales qu'elle a signées et d'accueillir les demandeurs d'asile sur son territoire.

[Retour au sommaire](#)

Grèce : entre 650 et 1 000 personnes arrivent chaque jour par la mer

Actuellement, entre 650 et 1 000 personnes arrivent chaque jour sur les îles grecques [selon l'Organisation internationale pour les migrations](#) (OIM). Au 26 juin, l'organisation estime que près de 61 000 personnes sont arrivées par la voie maritime en Grèce, presque le double du nombre total d'arrivées par la mer en 2014 (34 442). Depuis le mois de janvier 2015, 80 524 personnes sont arrivées en Grèce par voie maritime ou terrestre.

Les îles grecques de Lesbos, de Samos, de Kos et de Chios accueillent plus de la moitié des personnes arrivant par la mer. Même si cette traversée est moins meurtrière que celle de la méditerranée centrale qui a déjà provoqué la mort de plus de 1 800 personnes en 2015, au moins 37 personnes sont mortes près des côtes grecques cette année.

Les Syriens sont très nombreux à rejoindre la Grèce. D'après l'OIM, au 31 mai on dénombrait l'arrivée de 28 581 Syriens par les voies maritime et terrestre. En comparaison avec 2014, on constate une forte augmentation, puisque 32 520 Syriens étaient arrivés en Grèce sur l'ensemble de cette année-là.

Daniel Esdras, chef de mission de l'OIM en Grèce a alerté les institutions européennes et les gouvernements des pays membres sur la réalité de la situation sur les îles et côtes grecques : l'accueil et la prise en charge des migrants sont difficiles du fait d'un manque de capacité et de ressources. « *Les images de migrants entassés à bord de bateaux pneumatiques ou étalés sur les ports des îles pendant la saison touristique ont peut-être attiré l'attention de l'opinion publique et des médias, mais le personnel de l'OIM est plongé dans ces situations intenses chaque jour et chaque nuit depuis le début de l'année .Pour nous, c'est plus que des chiffres. Les autorités locales ont demandé à notre personnel à Lesbos de contribuer au sauvetage d'enfants au beau milieu de la nuit et d'aider des femmes enceintes sur le point d'accoucher qui arrivaient au port. La réalité dépasse nos prédictions, les besoins dépassent les capacités, le désespoir de ces gens les pousse à prendre des risques mortels et la criminalité organisée des passeurs s'étend chaque jour. Nous devons reprendre le contrôle de la gestion des migrations. Les migrants font plus confiance aux passeurs qu'aux autorités. Il n'y a plus de temps à perdre. »*

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes et internationales en Méditerranée

Frontex : renforcement des opérations Triton et Poséidon

La Commission européenne a annoncé une augmentation du budget de Frontex de 26,25 millions d'euros afin d'assurer le renforcement des opérations Triton, en Italie, et Poséidon, au large de la Grèce. Ces nouvelles dispositions font partie des [décisions d'urgence](#) prises fin avril en réponse aux différents naufrages particulièrement meurtriers au large de l'Italie. Mardi 26 mai, Fabrice Leggeri, le directeur exécutif de l'agence européenne Frontex, a [signé](#) le plan opérationnel amendé de l'opération Triton assurant la protection des frontières de l'Union européenne (UE) au large des côtes italiennes. Ce texte donne de nouveaux moyens à l'opération pour la période estivale en allouant plusieurs navires, avions et hélicoptères à la surveillance de la zone. La zone d'action de l'opération est également élargie jusqu'à 255,5 kilomètres (138 milles marins) au sud de la Sicile.

Le 10 juin dernier, Fabrice Leggeri a également annoncé que Frontex renforcerait les moyens financiers et humains de l'opération Poséidon chargée de la surveillance des côtes grecques après la forte augmentation des arrivées de migrants en Grèce ces derniers mois, notamment dans les îles de Lesbos et de Kos. L'opération couvrira donc un territoire plus étendu et de nouveaux officiers de frontières seront envoyés pour aider les autorités grecques et les officiers déjà présents à gérer les arrivées.

[Retour au sommaire](#)

HCR : près de 60 millions de personnes déracinées dans le monde

Les déplacements de populations générés par les guerres, les conflits et les persécutions ont atteint un niveau record en 2014, avec près de 60 millions de personnes déracinées à travers le monde. C'est ce qu'avance le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans son rapport annuel sur les tendances mondiales pour l'année 2014, [publié](#) le 18 juin 2015.

Depuis une décennie, ce phénomène a pris une ampleur particulièrement importante : il y a 10 ans on comptait 37,5 millions de déracinés et ils étaient 51 millions en 2013. L'augmentation entre 2013 et 2014 est la plus forte jamais enregistrée en une seule année : 42 500 personnes par jour sont devenues des réfugiés, des déplacés internes ou des demandeurs d'asile en 2014, un chiffre multiplié par quatre en seulement quatre ans. Pour Antonio Guterres, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés « *nous sommes les témoins d'un changement de paradigme, d'un glissement incontrôlé vers une ère qui est désormais le théâtre de déplacements forcés sans précédent à travers le monde. La réponse nécessaire éclipse désormais tout ce que nous avons mis en œuvre auparavant* ».

En 2014, le HCR estime à 19,5 millions le nombre de réfugiés, à 38,2 millions celui de déplacés internes et à 1,8 million le nombre de personnes en situation de demande d'asile. L'organisation souligne également que plus de la moitié de ces personnes sont des enfants. Le HCR insiste sur les difficultés qu'ont les Nations unies et les organisations de protection des réfugiés à trouver des financements. Le rapport souligne que la réponse humanitaire d'ampleur nécessaire pour faire face à cette situation est impossible à mettre en place avec les fonds alloués actuellement.

Région par région, le HCR détaille l'augmentation du phénomène des migrations forcées, notamment à l'aune des conflits, anciens et nouveaux, qui perdurent sur la plupart des continents : Syrie, Libye, Yémen, Mali, Nigeria, République démocratique du Congo etc. Le rapport du HCR insiste sur l'échec de la communauté internationale à résoudre les conflits existants et à empêcher qu'ils n'éclatent. Si l'augmentation du nombre de réfugiés est générale, c'est en Europe que la progression est la plus spectaculaire (+51%), notamment du fait de l'intensification des traversées en Méditerranée, du conflit en Ukraine mais surtout du fait des arrivées massives de réfugiés syriens en Turquie. La Turquie est devenue le premier pays d'accueil des réfugiés – 1,59 millions d'entre eux s'y trouvent actuellement – alors que le Liban abrite le plus grand nombre de réfugiés par habitants – 232 réfugiés pour 1 000 habitants, soit pratiquement un quart de sa population. Le Moyen-Orient reste la première région de départ et d'arrivée des migrations forcées dans le monde avec 7,6 millions de déplacés internes et 3,88 millions de personnes ayant dû fuir leur pays. Les premiers pays d'origine des réfugiés et déplacés internes sont la Syrie, l'Afghanistan et la Somalie et il apparaît que 86% des réfugiés, déplacés internes et demandeurs d'asile aient trouvé refuge dans des pays en voie de développement.

[Retour au sommaire](#)

UE : le Conseil européen refuse le caractère obligatoire du plan de répartition de la Commission

Les chefs d'État européens, réunis le 25 juin lors de la tenue du Conseil européen, ont échoué à adopter la proposition de la Commission européenne sur la répartition solidaire des demandeurs d'asile arrivés sur les côtes méditerranéennes.

La proposition de la Commission européenne, présentée le 27 mai 2015, avait pour objectif de relocaliser environ 40 000 Syriens et Erythréens arrivés en Italie et en Grèce dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne, selon une clé de répartition calculée sur la base de critères objectifs tels que la population et le PIB de chaque État. 20 000 réfugiés statutaires de différentes nationalités, déjà reconnus par le HCR, devaient aussi être réinstallés dans l'ensemble des pays de l'Union. La proposition de la Commission prônait donc la solidarité en revenant sur le principe du règlement Dublin qui pénalise les pays du sud et de l'est de l'Europe où arrivent en premier les migrants.

Les chefs d'États ont refusé le caractère obligatoire de cette mesure, préférant une [solution sur la base du volontariat](#).

[Retour au sommaire](#)

Lancement de l'opération Eunavfor au large des côtes libyennes

L'opération de lutte contre les réseaux de passeurs annoncée par l'Union européenne (UE) le mois dernier, Eunavfor Med, a [été lancée](#) le lundi 22 juin. Seule la première phase de l'opération a pu être lancée, l'UE étant en attente d'une résolution du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations unies et de l'accord des autorités libyennes pour pouvoir mettre en places les phases 2 et 3 qui prévoient des opérations militaires à proprement parler. La première phase de l'opération se concentre principalement sur la collecte d'informations sur les réseaux et leurs stratégies.

[Retour au sommaire](#)

The Migrant Files révèle le coût important de la politique migratoire européenne

L'Union européenne (UE) aurait [dépensé](#) 11,3 milliards d'euros depuis 2000 pour assurer l'expulsion des migrants irréguliers, selon une enquête de [The Migrant Files](#), un consortium de journalistes européens, parue le 18 juin 2015. À ce chiffre s'ajoute 1,6 milliard alloué à la protection et la surveillance des frontières de l'UE. Cette enquête, menée par une équipe de journalistes, statisticiens et développeurs, révèle le coût exorbitant de l'actuelle politique migratoire européenne. Les expulsions, qui coûtent environ 4 000 euros à l'unité, concernent 33% des migrants en situation irrégulière selon Dimitris Avramopoulos, le commissaire chargé des affaires intérieures de l'UE. Parallèlement, l'enquête note que, depuis 2000, les migrants ont dépensé 15,7 milliards d'euros pour financer leur voyage jusqu'à l'UE.

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Libye : les réseaux de passeurs dans la ligne de mire de l'UE

Depuis la révolution de 2011, l'instabilité politique en Libye favorise le développement et l'implantation de réseaux de trafic d'êtres humains. La route libyenne reste privilégiée par les passeurs car le contrôle des frontières y est moindre qu'en Tunisie, en Algérie ou en Égypte, malgré l'augmentation des [arrestations de migrants](#) cherchant à quitter la Libye. Les flux de migrants partant de Libye n'ont cessé de s'intensifier depuis le début de l'année. Le 6 juin 2015, plus de 2 000 migrants qui tentaient de gagner l'Italie à bord d'embarcations délabrées ont été secourus au large des côtes libyennes. Ces arrivées continues de migrants inquiètent les pays de la rive nord de la Méditerranée, lesquels travaillent encore à l'élaboration de mesures pour répondre à ce phénomène et tenter de réduire le nombre de morts en mer. Une des propositions avancées par l'Union européenne est l'opération navale [Eunavfor Med](#), lancée le 22 juin et chargée d'identifier et de détruire les bateaux des passeurs au large de la Libye. Seule la première phase de l'opération a été lancée et se limite pour le moment à une collecte d'information sur les réseaux. Les phases postérieures de l'opération, qui impliquent des interventions militaires, requièrent l'aval du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, et donc des autorités libyennes au pouvoir.

L'annonce de cette intervention européenne a suscité de fortes réactions des gouvernements libyens, tunisiens et algériens. Le gouvernement libyen a publié un communiqué soulignant que c'était une «[assistance technique](#)» dans la lutte contre le trafic de migrants qui était nécessaire, et qu'ils « ne demand[aient] pas aux européens de bombarder [leurs] plages. » « Nous souhaitons leur assistance technique pour nous fournir des bateaux, des drones, des satellites qui nous permettent de lutter contre ces départs », a dit le ministre du Pétrole de ce gouvernement. Les représentants des gouvernements tunisiens et algériens se sont aussi déclarés catégoriquement opposés à une intervention militaire sur le territoire libyen.

[Retour au sommaire](#)

Turquie : la France et l'Allemagne encouragent le gouvernement turc à intensifier sa lutte contre les réseaux de passeurs

Les ministres de l'Intérieur français et allemand ont [rédigé](#) une lettre commune demandant à Dimitris Avramopoulos, le commissaire européen en charge de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, de renforcer les partenariats existants avec la Turquie dans les domaines de la lutte contre la traite et le trafic des personnes en Méditerranée. En effet, la Turquie devient de plus en plus un pays de départ vers la Grèce pour les embarcations précaires des passeurs. En décembre 2014 et janvier 2015, deux « cargos poubelles » à la dérive et en partance de Mersin en Turquie avaient été [interceptés](#) par la marine italienne dans une mer Adriatique déchainée. Plus de 1 200 personnes avaient été abandonnées par leurs passeurs à bord des deux bateaux, le Blue Sky M et l'Ezadeen. Ces deux cas ne sont pas isolés puisque cinq autres incidents de ce genre auraient été recensés entre septembre et début décembre 2014. Cet appel à un renforcement de la coopération

avec la Turquie sur ce sujet intervient alors que différents médias ont soulevé la question du laissez-faire des autorités turques face à l'implantation de réseaux de passeurs sur son territoire.

[Retour au sommaire](#)

Actualités de la Maison du droit et des migrations

Réunion de lancement du comité de pilotage du projet Share 2

Le 3 juin, la Maison du droit et des migrations a participé à la réunion de lancement du comité de pilotage du projet Share 2 : « Soutien en matière de législation contre la traite des personnes en Tunisie et renforcement des capacités nationales pour l'identification et l'assistance des victimes ». Lors de cette réunion le contexte général de la traite des personnes en Tunisie et les avancées en matière de législation ont été présentés.

Atelier Ciné-asile

À l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, la quatrième édition des ateliers ciné-débat de la Maison du droit et des migrations a eu lieu le jeudi 25 juin autour du film « La Pirogue », du réalisateur sénégalais Moussa Touré.

Sorti en 2012, le film « La Pirogue » a fait partie de la sélection officielle « Un certain regard » du Festival de Cannes. Il relate l'histoire d'un capitaine de pirogue de pêche, originaire d'un village de pêcheurs dans la grande banlieue de Dakar, qui doit conduire 30 hommes aux îles Canaries, en Espagne. Le film a été suivi d'un débat autour des questions de migrations et d'asile et a également été l'occasion pour les spectateurs d'échanger leurs points de vue et leurs expériences.

Participation à l'atelier « Les tendances des flux migratoires et défis en matière de collecte des données en Tunisie sur la migration »

La Maison du droit et des migrations a participé le 5 juin 2015 à un atelier sur « Les tendances des flux migratoires et défis en matière de collecte des données en Tunisie sur la migration » organisé par l'Institut national des statistiques en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Fonds des Nations unies pour l'enfance. Cet atelier était axé sur trois parties : la première a permis la présentation du rapport migration et développement. La deuxième a porté sur les processus d'intégration de la migration dans la planification du développement. Enfin, la troisième consistait à proposer des repères pour l'action et des pistes pour montrer l'apport de la migration au processus de développement.

Participation à une formation à l'Institut international de droit humanitaire

La Maison du droit et des migrations a participé en tant que partenaire privilégié de l'Institut international de droit humanitaire à l'organisation et au déroulement de la formation spécialisée pour les professionnels de l'assistance juridique aux migrants, qui s'est déroulée du 26 au 30 mai 2015 à San Remo en Italie. Rassemblant des participants tunisiens et marocains, cette formation pilote avait pour objectif de consolider les connaissances théoriques et les compétences techniques des participants dans de nombreux aspects de l'assistance juridique, notamment les règles de fond et de procédure, en droit interne ainsi qu'au regard des conventions internationales, les procédures de détermination du statut de réfugié par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, la gestion des données personnelles, l'information sur les pays d'origine, les techniques d'écoute, d'entretien, et de communication transculturelle, l'accompagnement des mineurs, victimes de torture ou de traite et autres personnes vulnérables, l'évaluation des demandes d'assistance, les techniques d'argumentation juridique et l'identification et la gestion des préjugés.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
